

27 février 2007

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

NICOX SA

(Eurolist)

Par courrier du 26 février 2007, la société OppenheimerFunds, Inc. (2 World Financial Center, 225 Liberty Street, New York, NY 10080, Etats-Unis), agissant pour le compte de fonds et de clients (1) dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 22 février 2007, par suite d'une cession d'actions sur le marché, les seuils de 25% du capital et des droits de vote de la société NICOX SA et détenir pour le compte desdits fonds et clients, 11 794 612 actions NICOX SA représentant autant de droits de vote, soit 24,999% du capital et des droits de vote de cette société (2).

-
- (1) OppenheimerFunds, Inc. dispose du droit de vote sur les actions détenues pour le compte des fonds et clients.
 - (2) Sur la base d'un capital composé de 47 179 559 actions représentant autant de droits de vote, en application du dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général.